



Newsletter n°7 novembre 2015



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

La Réforme Territoriale

Mesdames, Messieurs présidentes et présidents des comités régionaux et départementaux.

Dans le cadre de la réforme territoriale, comme les services déconcentrés de l'Etat, nous devons nous adapter à la nouvelle carte régionale.

1/ *Quel est l'impact de cette réforme sur notre organisation ?*

L'Etat a en effet saisi cette occasion pour « adapter les services déconcentrés de l'Etat, à la suite de l'adoption de la nouvelle carte des régions », selon les propres termes du Premier Ministre. De fait, l'organisation des services de l'Etat, calée sur un modèle à 22 régions métropolitaines ne peut rester la même.

Ci-dessous vous trouverez un point presse suite au **conseil des ministres du 31 juillet 2015**, avant le vote de la loi début Août.

« **Les services chargés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale** ». Les politiques de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont des missions de proximité : leur mise en œuvre relève prioritairement du niveau départemental, autour des finalités éducatives, de citoyenneté et de solidarité.

Dans les trois ans à venir, les effectifs affectés aux missions départementales seront renforcés de plusieurs centaines d'emplois par redéploiement à partir des actuelles directions régionales.

Au siège des futures directions régionales, le regroupement, dès le 1^{er} janvier 2016, de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de la direction départementale chargée de la cohésion sociale du même département permettra de renforcer les capacités d'action locale.

Nous nous devons d'adapter notre organisation au regard de cette évolution car nous avons des relations étroites avec les directions jeunesse, sports et cohésion sociale de nos régions notamment en participant à la commission de l'instruction des dossiers d'attribution des médailles.

Nous devons également, dans le cadre de l'obtention de subventions, maintenir une structure régionale de la FFMJSEA au regard du montage des dossiers CNDS.

En terme d'impact, nous ne pouvons pas perdre la reconnaissance que nous avons auprès des directions régionales et notre rôle fédérateur auprès du CNDS.

Dans ce cadre, nous souhaitons vous apporter nos recommandations en termes d'adaptation, d'évolution, de missions et de fonctionnement.



Newsletter n°7 novembre 2015



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

2/ Quelle position de développement adopte la FFMJSEA ?

Les chefs-lieux des futures régions ont été arrêtés (à confirmer après les élections). Les chefs-lieux des régions non impactées par la réforme restent bien entendu les mêmes..

Les élections régionales auront lieu début décembre 2015 pour une mise en place à partir du 1^{er} Janvier 2016.

Nous devons adapter notre organisation à la nouvelle organisation territoriale en passant de 22 comités régionaux à 13 le plus tôt possible.

Il n'est donc surtout pas « urgent d'attendre » car l'organisation des services déconcentrés de l'Etat vont se mettre en place sans tarder et nous nous devons d'avoir dans chacune des 13 régions une structure conforme à la réforme pour travailler le plus tôt possible avec eux.

3/ Quelle méthode pour réorganiser les nouveaux comités régionaux de la FFMJSEA ?

Pour ce faire voici nos deux recommandations :

- 1) Créer les nouveaux comités régionaux FFMJSEA en conformité avec la réforme territoriale. A préciser que cette création devra faire l'objet de la réunion d'une assemblée générale constitutive rassemblant l'ensemble des représentants des comités départementaux du nouveau territoire concerné.
- 2) Définir une période de transition et d'adaptation qui permettra, par exemple, au cours du 1^{er} semestre 2016, de tester et d'évaluer le fonctionnement des nouveaux comités régionaux avec les services de l'Etat (préfecture de région et DRCS) ainsi qu'avec l'ensemble des comités départementaux des nouveaux territoires concernés.

Nous vous suggérons, à l'issue de cette période test, d'en tirer des conclusions et d'envisager de dissoudre les anciens comités régionaux qui laisseront place au seul comité régional.

Nous vous rappelons que la dissolution d'une association ne peut se faire que lors d'une assemblée générale extraordinaire.

4/ Quel support trouvé ou proposé par la FFMJSEA ?

Dans le cadre de la création des nouvelles structures régionales, la fédération peut vous mettre à disposition un modèle type de statuts. La commission statuts et règlement de la FFMJSEA travaille sur le sujet.



Newsletter n°7 novembre 2015



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

5/ Quelles attributions et quel rôle pour les comités régionaux de la FFMJSEA ?

Dans le cadre des travaux de la commission statuts et règlement, vous trouverez ci-dessous une approche de la représentativité, des objectifs, des missions, du fonctionnement, du financement des comités régionaux de la FFMJSEA.

Après validation, des propositions seront intégrées dans le nouveau règlement intérieur de la FFMJSEA.

Les fondamentaux :

Dans cette approche, plusieurs fondamentaux seront à respecter et les méthodes, actions, outils ou organisations devront respecter ces fondamentaux.

- ☞ Les comités départementaux restent les structures de base de la Fédération.
- ☞ Tous les comités départementaux d'une région devront adhérer au comité régional.
- ☞ Les comités départementaux et la fédération restent en lien direct.
- ☞ Chaque comité départemental reste maître de ses actions et de ses initiatives,
- ☞ Chaque comité régional a, vis-à-vis de la fédération, un rôle de coordination, de relais et de missions envers les comités départementaux.

La représentativité de la région :

Un président régional,
Un vice-président délégué territorial représentant chaque ancienne région (si besoin),
Deux à quatre élus par comité départemental, dont le président de chaque comité,
Le nombre de voix données à une région lors des votes est en cours de définition.

Les objectifs de la région:

- ☞ Coordonner avec les départements les programmes fédéraux,
- ☞ Rechercher et proposer aux départements des actions de mutualisation,
- ☞ Proposer aux différents acteurs, des actions de développement.



Newsletter n°7 novembre 2015



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Les missions de la région :

Les missions de la région sont organisées autour de trois programmes :

- 1) *Programmes fédéraux* : assurer le relais et l'animation des programmes fédéraux,
- 2) *Programme de développement* : aider à l'organisation des actions de développement identifiées en assise annuelle.
- 3) *Programme spéciaux* : contribuer à la mise en œuvre de projets territoriaux et à la recherche de financements.

Le fonctionnement de la région :

- ☞ L'organisation d'une assise annuelle avec comme objectif l'identification des axes de développement
- ☞ L'organisation d'une assemblée générale de région
- ☞ L'animation de réunions spécifiques aux trois programmes, la consolidation des relations, l'adhésion et la recherche des résultats...

Le financement de la région :

Son financement est assuré de trois manières :

- ☞ Une dotation de fonctionnement de la fédération, à définir en conseil d'administration fédéral,
- ☞ En accord local, une participation des comités départementaux,
- ☞ Des subventions institutionnelles (CNDS et partenaires).

Bilan annuel :

La région, comme toute entité recevant des financements autres que les siens propres, devra présenter un bilan sur ses actions et le financement employé.

Chers présidents, nous espérons que ce travail commun des membres de la commission statuts et règlement vous aidera dans vos travaux et dans la mise en place de vos comités régionaux.

Michèle SCHAELLER et les
Membres de la commission

Gérard DUROZOY
Président Fédéral